

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024-38

MARCHÉ FT2024-01 FOURNITURE DE CARBURANTS POUR INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) – AVENANT N° 1 : AJOUT DE FOURNITURE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et ses articles n° R.2194-1 à 9 relatifs à la modification du marché public,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la décision n° DP2024-17 attribuant la consultation relative à la fourniture de carburants pour les ISDND de ValOrizon à la société SAS LOUDA VILLENEUVE, en date du 25/03/2024,

Considérant la nécessité d'introduire au marché la fourniture d'additif ADBLUE (Réf. DIV. ADBLUE TOTAL CLEARNOX Bidon de 10l) ;

Considérant la validation du devis de la société LOUDA ;

Il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché pour intégrer ces modifications,

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer l'avenant 1 portant modification du BPU du présent marché, d'un montant de 1 035,00€ HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent avenant porte le montant du marché à 85 854,60€ HT, soit une incidence financière de 1,22% ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que l'avenant n°1 sera notifié au titulaire.

Fait à Damazan, le 29 octobre 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO